

RÉFLEXION ENTOURANT LES CHOIX DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Claire Lambert de Cursay¹, candidate au Pharm.D., Anne-Marie Savard², LL.D.,
Denis Lebel¹, B.Pharm., M.Sc., F.C.S.H.P.,
Jean-François Bussièrès^{1,3}, B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P., F.O.P.Q.

- 1- Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique, CHU Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;
- 2- Faculté de droit, Université Laval, Québec (Québec) Canada;
- 3- Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Introduction : Au quotidien, il faut prendre des décisions et le domaine de la santé n'y fait pas exception.

Objectif : L'objectif principal est d'identifier les caractéristiques reliées au concept de choix dans le domaine de la santé. L'objectif secondaire est de décrire le concept de « responsabilité associée au caractère raisonnable » d'un choix initialement nommé *Accountability for reasonableness* (A4R).

Méthodologie : Revue documentaire. Identification des caractéristiques applicables au concept de choix à partir d'une séance de remue-méninges. Recherche documentaire d'ouvrages sur le concept de choix à partir de la banque de données getAbstract^{MD}. Recherche d'articles relatifs au concept A4R sur Pubmed. Seule une analyse qualitative commentée est présentée.

Résultats : Identification de 17 dimensions applicables aux choix (un choix peut par exemple être équitable ou non, être fait par une ou plusieurs personnes, être éclairé ou non). Toutes les dimensions ne sont pas applicables à l'ensemble des choix. Plusieurs biais nous empêchent de faire de bons choix. L'A4R correspond au fait de pouvoir justifier du caractère raisonnable des décisions. Il repose sur quatre principes: transparence (c.-à-d. le processus est accessible au public), pertinence (c.-à-d. les décisions reposent sur des preuves, raisons et principes que toutes les parties censées peuvent accepter), révisabilité (c.-à-d. possibilité de réviser les décisions), mise en application (c.-à-d. existence d'une réglementation pour s'assurer que les trois premières conditions sont remplies).

Conclusion : Nous avons identifié 17 dimensions applicables aux choix. Les choix doivent être faits en tenant compte des quatre conditions de l'A4R : transparence, pertinence, révisabilité, mise en application.